

N° 10 – 04 octobre 2019

District Haute-Vienne**Siège social :**

4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGESH

Accueil :

Secrétariat :
Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr

Site internet :

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

Adresse postale :

BP 1036
87050 LIMOGES Cedex

Horaires d'ouverture des**Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

Agenda

Lundi 07 octobre 2019 à 19H30 :
Réunion des clubs à Magnac
Bourg

Mardi 08 octobre 2019 à 17H30 :
Féminines

Jeudi 10 octobre 2019 à 19H00 :
Séance de Formation Arbitres
Auxiliaires

Lundi 14 octobre 2019 à 18H30 :
Réunion responsables U11

Mardi 15 octobre 2019 à 18H00 :
Comité de Direction

Jeudi 17 octobre 2019 à 19H00 :
Examen Arbitres Auxiliaires

Sommaire:

Procès-verbaux :p 2 à 11
Seniors - Jeunes – Technique -
Foot Animation

Partenaires :p 12

Rédactionnel :p 13 - 14
Le point sur les Coupes – Bon de
Commande France-Serbie à
Brodeaux

FRANCE Ë SERBIE FEMININES A BORDEAUX LE 09 NOVEMBRE 2019



Pour la première fois, l'équipe de France Féminine jouera au Matmut Atlantique dans le cadre de l'un de ses Matchs Qualitatifs EURO féminin de l'UEFA 2021. Le 9 novembre, l'équipe de France Féminine accueillera à Bordeaux, la Serbie pour son deuxième Match Qualitatif EURO féminin de l'UEFA 2021.

Les Bleues joueront leur qualification à l'Euro 2021 face au Kazakhstan, à la Serbie, à l'Autriche et à la Macédoine.

HORAIRE DU MATCH : Samedi 9 novembre 2019 - Coup d'envoi à 21h00.

[Bon de commande à retrouver en fin de journal.](#)



CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

**PRESENCE OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'AMENDE POUR TOUS LES CLUBS
MUNI DE VOTRE LICENCE**

Mmes Les Présidentes,
Mrs Les Présidents des clubs de Football de la Haute-Vienne,

Vous êtes priés d'assister le :

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019
A partir de 18 H 30 (émargements)

SALLE DES FETES

A SEREILHAC

QUESTIONS DIVERSES :

Date limite : 28 octobre 2019

POLE COMPETITIONS

COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS :

REUNION DU 2 OCTOBRE 2019
PV N. 11

PRESENTS : MM. PRINSAUD - BALLOUFAUD – GIRAUD - FRUGIER - ROUDIER

EXCUSES : MM. GASCHET (CDA) - VILLEGER – ZABALETA

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières journées des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.)



SENIORS D1 :

MATCH N. 50016.1 FC O CCITANE / FOOT SUD 87 D1 DU 5/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 5 octobre 2019 à 19 H 30 à MAGNAC BOURG

SENIORS D2 :

MATCH N. 50082.1 BESSINES/MORTEROLLES (2) / NANTIAT D2 POULE A DU 5/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 5 octobre 2019 à 19 H 00 à BESSINES SUR GARTEMPE (A.et P. WELSCH)

SENIORS D3 :

MATCH N. 50213.1 NANTIAT (2) / ST BONNET DE BELLAC D3 POULE A DU 5/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 5 octobre 2019 à 18 H à NANTIAT.

MATCH N. 50277.1 AMICALE FRANCO PORTUGAISE (2) / LIMOGES ELAN SPORTIF D3 POULE B DU 6/10/2019

Vu le mail de M. TRINTA, Président du club AMICALE FRANCO PORTUGAISE

Match à jouer le 6 octobre 2019 à 15 H à LIMOGES BUXEROLLES

MATCH N. 50207.1 ST BONNET DE BELLAC / AMBAZAC (2) D3 POULE A DU 22/9/2019

Feuille de match hors délai

Amende de 21 € au club de ST BONNET DE BELLAC.

CHAMPIONNAT SENIORS D5 :

MATCH N. 50944.1 LIMOGES KURDE (2) / CHAMPNETERY D5 POULE B DU 6/10/2019

Vu la correspondance de la ville de LIMOGES (occupation des terrains)

Match à jouer le 6 octobre 2019 à 13 H à LA BASTIDE.

COUPES ET CHALLENGES :

La commission enregistre les résultats du 1^{er} tour de la Coupe de la Haute-Vienne des 28 et 29 septembre 2019 et procède au tirage au sort :

- Du 2^{ème} tour de la Coupe de la HAUTE-VIENNE René CROGUENNEC
- Du 1^{er} tour du Challenge du District Marcel PAILLER

Qui auront lieu les **12 et 13 octobre 2019**

(Rencontres à consulter sur le site du District)

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE :

MATCH N. 51721.1 ST BONNET DE BELLAC / AS NIEUL CHV DU 29/9/2019

Feuille de match non informatisée, non conforme

Amende de 19 € au club de ST BONNET DE BELLAC.

**MATCH N. 51722.1 ST AMAND MAGNAZEIX / LES GRANDS CHEZEAUX CHV DU 29/9/2019**

Vu les précisions portées sur le mail

La commission,

- Constate le forfait des GRANDS CHEZEAUX
- Enregistre le résultat suivant :

ST AMAND MAGNAZEIX : 3 LES GRANDS CHEZEAUX : 0

Amende de 50 € au club des GRANDS CHEZEAUX pour son forfait.

CHALLENGE DES RESERVES :**MATCH N. 51395.1 FC 2 VALLEES (2) / SOLIGNAC (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE H DU 29/9/2019**

Vu les précisions portées sur le mail du club de SOLIGNAC

La commission,

- Constate le forfait de SOLIGNAC (2)
- Enregistre le résultat suivant :

FC 2 VALLEES (2) : 3 (3 points) SOLIGNAC (2) : 0 (-1 point)

Amende de 50 € au club de SOLIGNAC pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 51442.1 LA GENEYTOUSE (2) / LIMOGES ASPTT(2) CHALLENGE DES RESERVES POULE P DU 29/9/2019

Vu les précisions portées sur le mail du club de l'ASPTT LIMOGES

La commission,

- Constate le forfait de l'ASPTT LIMOGES (2)
- Enregistre le résultat suivant :

LA GENEYTOUSE (2) : 3 (3 points) ASPTT LIMOGES (2) : 0 (-1 point)

Amende de 50 € au club de l'ASPTT LIMOGES pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 51424.1 EYMOUTIERS (2) / FEUILLARDIERS (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE M DU 29/9/2019

Arbitre : M. GAYOUT François

Vu les précisions portées par l'arbitre

La commission,

- Constate le forfait des FEUILLARDIERS (2)
- Enregistre le résultat suivant :

EYMOUTIERS (2) : 3 (3 points) FEUILLARDIERS (2) : 0 (-1 point)

Amende de 50 € au club des FEUILLARDIERS pour son 1^{er} forfait.

MATCH N. 51361.1 ST JUNIEN (2) / LA ROCHE LA BELLE (2) CHALLENGE DES RESERVES POULE B DU 13/10/2019

Vu l'accord écrit des deux clubs,

Match à jouer le 12 octobre 2019 à 18 H à ST JUNIEN (Chalet 1)



R A P P E L È CONDUITE A TENIR EN CAS DE DECES DANS UN CLUB :

Dans la grande famille du football, il n'est guère de semaine sans qu'un de ses membres nous quitte, après une vie bien remplie, emporté prématurément par la maladie ou arraché aux siens par l'accident.

Alors se pose toujours la même question, celle concernant le maintien ou le report des rencontres du week-end qui s'annonce.

La commission de gestion des compétitions, le comité de direction, qui ont souvent été confrontés à cette situation, ont beaucoup réfléchi et ont opté pour une formule qui n'est sans doute pas parfaite mais qui a le mérite d'exister.

La position est la suivante :

- Les obsèques de la personne décédée n'ont pas eu lieu : on ne joue pas.
- Les obsèques ont eu lieu : on joue et la rencontre pourra être alors l'occasion de rendre un dernier hommage au défunt, car de toute façon, il faudra la jouer en l'absence de ce dernier.

Voilà en quelques mots un rappel qui, je j'espère, restera sans effet tout au long de la saison 2019 / 2020 que je souhaite à tous heureuse.

SAISIE RESULTATS INTERNET

SEMAINE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2019
AMENDE DE 7 euros par rencontre non saisie

LA JONCHERE/ST MAURICE (10 €) – LE PALAIS SUR VIENNE (10 €) – ORADOUR SUR GLANE (10 €) – ST BONNET DE BELLAC (3 €) – ST MARTIN TERRESSUS (10 €) – FC VIGENAL (14 €)

L'animateur de la commission,
Jean-Luc PRINSAUD

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS JEUNES :

REUNION du 1^{er} octobre 2019
PV N. 5

PRESENTS : MM. VERGONZANNE – CASSAT – PIRRON – THARAUD – SEJOTTE
EXCUSES : MM. BARRAT – PLEINEVERT

CHAMPIONNATS U15/U17

TABLEAU COMPARATIF	1 ^{ère} phase 2016/2017	1 ^{ère} phase 2017/2018	1 ^{ère} phase 2018/2019	1 ^{ère} phase 2019/2020
U17	26	22	22	22
U15	31	35	34	34



CHAMPIONNAT U17 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	14/12	22/12	29/12
U17 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	A4	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe		
U17 Niv2	xxxxx	xxxx	xxxx	J4	J5	MR	MR	Coupe	J6	J7	J8	MR	J9	Coupe		

MODIFICATIONS HORAIRES :

ENT St LEO/ST JUST/F SUD 1 U17 D1 POULE B :

Les rencontres à domicile auront lieu à **17h** sur le terrain R Poulidor à ST LEONARD

US LIMOGES BASTIDE 1 U17D1 POUE B :

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à **16h**

LIMOGES LAFARGE U17 D2 Poule Unique

Toutes les rencontres à domicile auront lieu au Puy la Rodas à **15h**

REPORTS DE RENCONTRES :

Les Clubs de : **COUZEIX CHAPTELAT 1 AIXE 1 LIMOGES FC 1
ES BEAUBREUIL 1 / ALOUETTE 1 / ST LEO ST JUST FSUD1**

Engagés en coupe Gambardella et en Coupe Nouvelle Aquitaine U17 jouant un tour de coupe le 28/09/2019 , les rencontres de Championnat Départemental les concernant sont reportées au **SAMEDI 26 OCTOBRE 2019.**

Si les clubs le souhaitent, ils peuvent avec l'accord du club adverse, proposer une date **avant la date fixée par la Commission.**

Match N°51259 1 ES BEAUBREUIL 1 COUZEIX CHAPTELAT U17 D1 Poule A du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Match N°51260 1 : FEYTIAT 1 / ALOUETTE 1 U17 D1 Poule A du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Match N°51171 1 : LIMOGES BASTIDE 1 / E ST LEO ST JUST FSUD 1 U17 D1 Poule B du 28/09/2019 est reporté au **SAMEDI 26/10/2019**

Journée du 28/09/2019

Match N° 51189 1 E ST JOUVENT NANTIAT 1/ E EYM CHAT NE LA CRO 1 U17 D2 Poule unique.

Vu le mail du club d'EYMOUTIERS en date du 28/09/2019 déclarant ne pas avoir suffisamment de joueurs pour constituer son équipe

Vu la saisie des résultats

La Commission,

- Constate le forfait de l'équipe E EYM CHAT NE LA CROIS 1
- Enregistre le résultat suivant :

E ST JOUV NANTIAT 1:3 (3 points) E EYM CHAT NE LA CROI: 0 (- 1 point)

Amende de 22 € au club d'EYMOUTIERS (507210) pour son premier forfait.



CHAMPIONNAT U15 -- 1ere Phase

DATES	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11	23/11	30/11	07/12	15/12	22/12	29/12
U15 Niv1	xxxxx	xxxx	xxxx	A4	A5	R1	MR	Coupe	R2	R3	R4	MR	R5	Coupe		
U15 Niv2		xxxx	xxxx	J3	MR	MR	MR	Coupe	J4	J5	J6	MR	J7	Coupe		

MODIFICATIONS HORAIRES :

AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 POULE A

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 15h

AIXE SUR VIENNE 1 U15 D2 Poule A et Poule C

Toutes les rencontres à domicile auront lieu à 13h

CHANGEMENT DE TERRAIN et/ou MODIFICATION HORAIRE:

Match N° 51459 1 FOOT SUD 87 1 /AIXE SUR VIENNE 2 U15D2 Poule A du 05 10 /2019
Suite à la demande de Foot Sud et l'accord de Aix sur Vienne en date du 23/09/2019 ,
La rencontre se déroulera à **15 h sur le terrain de Pierre Buffière**

Match N° 51238 1 ISLE 2 / LIMOGES LAFARGE 1 U15 D1 Poule A du 12 /10/2019
Suite à la demande de ISLE et l'accord de Limoges Lafarge en date du 27/09/2019 ,
La rencontre se déroulera à **17 h sur le terrain du Gondeau à ISLE**

Match N° 51229 2 ISLE 2 /AIXE SUR VIENNE 1 U15 D1 Poule A du 09 /11/2019
Suite à la demande de ISLE et l'accord de Aix sur Vienne en date du 23/09/2019 ,
La rencontre se déroulera à **13 h sur le terrain du Gondeau à ISLE**

Match N° 51529 1 Ent Sereilhac FCCO /Pays Arédien 1 U15 D2 Poule C du 07 /12/2019
La rencontre se déroulera à **15 h Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

Match N° 51520 1 Ent Sereilhac FCCO /Ent ANF 87 Bessines Fraternelle U15 D2 Poule C du 16 /11/2019
La rencontre se déroulera à **15 h30 Stade les Chapelles à Oradour sur Vayres**

REPORT DE RENCONTRES :

Journée du 21/09/2019

Match N°51451 1 : AIXE s VIENNE 2 / VIGENAL FC LIMOGES U15D2 Poule A du 21/09/2019

Suite à l'accord des deux clubs en date du 19/09/2019

La Commission,

- Fixe la rencontre au **SAMEDI 12 OCTOBRE à 13 h à AIXE SUR VIENNE**



COUPES U19 / U17 / U15

- Après vérification, il s'avère que le Club du LIMOGES FOOTBALL CLUB a engagé par erreur une deuxième équipe dans les Coupes U17 et U15 ;

La Commission,

- Retire ces deux équipes des Compétitions Coupes
- Transmet le dossier à la comptabilité pour remboursement des engagements.

- La Commission,
 - Prend bonne note du mail du Club de LIMOGES LANDOUGE FOOT demandant son engagement en Coupe Départementale U19
 - Crédite le club de LIMOGES LANDOUGE FOOT de 36 € pour son désistement en coupe U17 suite à son forfait général en championnat
 - Débite le club de LIMOGES LANDOUGE FOOT de 49 € pour la création d'une équipe en COUPE U19
 - Transmet le dossier à la comptabilité pour régularisation.

- La Commission prend bonne note du mail du Club de LIMOGES ES BEAUBREUIL demandant son engagement en Coupe Départementale U19

- La Commission prend bonne note du mail du Club de BEAUNE LES MINES demandant son engagement en Coupe Départementale U19

La Commission procédera au tirage des coupes U17 et U15 le :

Mardi 08 Octobre 2019

à 15 h 00

Au siège du District

Les représentants des clubs sont invités à y assister

L'animateur de la Commission
Bernard VERGONZANNE

Le secrétaire de Commission
Guy THARAUD

COMMISSION TECHNIQUE :

PV N° 1

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : MM. BARRAT – ALEXER - BOUTINAUD – COUDERT – COUTY – LASSUDRIE – POYADE - THARAUD

EXCUSES : MM. DALBY – DUPUY F. – PEYMIAT – ROUGIER CH. - DESPLAT

Ordre du jour : Présentation de Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE engagés et rémunérés par la Ligue de Nouvelle Aquitaine et mis à la disposition du District.

Thierry ALEXER et Christophe LASSUDRIE sont en charge de remplacer en partie Dragan CVETKOVIC. Ils s'occuperont des détections et sélections U13-U14-U15 garçons et filles de la Haute-Vienne et du perfectionnement technique U14-U15.

Les formations de cadres sont assurées par la Creuse avec Olivier DESPLAT.

Lors de cette réunion Messieurs ALEXER et LASSUDRIE ont pris la parole pour se présenter aux autres membres de la Commission. Ils ont également donné leur planning P.P.F.

Quelques questions ont suivi de la part des techniciens sur leur recrutement.

Il a fallu ensuite terminer la réunion en raison des impératifs pour la journée d'accueil de l'après-midi.

Le Président de la Commission,
P. BARRAT



COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION DU 02 OCTOBRE 2019

PV N° 07

PRESENTS : MME DELEBECQUE – MM. COUDERT - FILLEUL - LAYLAVOIX

EXCUSES : MM. COLOMBIER – DESPLAT – DUPUY

Les décisions prises lors de cette réunions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Le fait d'engager 1 ou plusieurs équipes dans les catégories U6-U7, U8-U9, U10-U11 et U12-U13, oblige les dirigeants et éducateurs à respecter le planning mis en place par la commission Foot Animation.

RETOUR FEUILLE DE MATCH ET DE PLATEAU

Article 25 - Formalités d'après-match et homologation - REGLEMENTS GENERAUX LFNA



A – Transmission de la Feuille de Match

- 1/ Se reporter à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F pour la transmission de la F.M.I.
- 2/ Pour les feuilles de match « papier », l'envoi incombe au club recevant dans les 24H à l'organisme organisateur de la compétition, ou au club organisateur si la rencontre se déroule sur un terrain neutre.
- 3/ Tout manquement à ce délai pourra être passible d'une amende financière, sauf si la transmission de la FMI résulte d'un souci informatique dont le club apportera la preuve à l'organisme compétent.

La commission rappelle que chaque compétition (Critérium U13, FESTIVAL U13 PITCH Challenge à 8 U13, Plateau U11, Challenge à 8 U11 et Futsal U11) ont des documents appropriés et qu'ils doivent être remplis correctement. Si besoin la commission se tient à votre disposition pour un rappel sur la façon dont les remplir. De plus, il a été rappelé lors des différentes réunions que les feuilles de licences en U11, U9 et U7 doivent être jointes à la feuille de plateau et non envoyer séparément. Nous recevons trop de feuille de licence isolées. La commission se réserve le droit d'amender les prochaines fois.



Catégorie U12-U13

Enfants nés en 2007 - 2008

DÉFIS TECHNIQUES

⚽ **Journée impaire : Double 8**

⚽ **Journée paire : Jonglerie**

La commission constate que le défi technique n'est pas effectué lors des rencontres suivantes :

⚽ MATCH N° 51616.1 A.S ST LOUIS VAL(1) – C.A RILHAC (3)

DEPARTEMENTAL 3 – POULE A

⚽ MATCH N° 51617.1 E. FEYTIAT/ST JUST(3) – E. CHAT/LA CROI/EYM(1) DEPARTEMENTAL 3 –

Poule B

⚽ MATCH N° 51618.1 U.S ST LEONARD (2) – A.S PANAZOL (1)

DEPARTEMENTAL 3 – POULE B

⚽ MATCH N° 51646.1 GJ E.F.P.N (1) – ALOUETTE FOY RIV.G (1)

DEPARTEMENTAL 3 – POULE D

⚽ MATCH N° 51648.1 A.S BOSMIE (1) – U.S FEUILLARDIERS (1)

DEPARTEMENTAL 3 – POULE D

MATCH N° 51312.1 E.S BEAUBREUIL Ë J.S LAFARGE DEPARTEMENTAL 1 È POULE UNIQUE DU 28/09/2019

Suite au mail de l'E.S BEAUBREUIL en date du 28/09/2019 portant réclamation.

Celle-ci, ayant été effectuée dans les conditions requises par l'article 187.1 des règlements généraux de la F.F.F., est recevable.

La commission Statuts et Règlements / Mutations / Statut de l'Arbitre / F.M.I. est en charge de statuer sur ce dossier.

CHALLENGE U13 À 8

Suite au mail de ROCHECHOUART O.C en date du lundi 30 septembre 2019, la commission engage ROCHECHOUART O.C (1) et ROCHECHOUART O.C (2) en Challenge U13 à 8.

Les clubs qui ne sont pas inscrit en challenge U13 à 8 peuvent encore le faire en envoyant un mail avant le jeudi 31 octobre 2019.

Catégorie U10-U11

Enfants nés en 2009 - 2010

Tous les responsables U11 sont conviés le LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à 18H30 à une réunion au District de la Haute-Vienne de Football.

Ordre du jour : Organisation des Plateaux le samedi matin

DÉFIS TECHNIQUES

⚽ **Journée impaire : Double 8**

⚽ **Journée paire : Jonglerie**

**JOURNEE N° 1 DU 28/09/2019**

DEPARTEMENTAL 2 – POULE A

Manque le compte-rendu du plateau n° 1 organisé par E. ST GEN/VEYR/NIE/PEYR (1)

DEPARTEMENTAL 3 – POULE A

Manque le compte-rendu du plateau n° 4 organisé par S.A LE PALAIS S/VIENNE (3)

CHALLENGE A. LACORE

Manque le Compte-rendu des plateaux organisés par :

- ⚽ S.C VERNEUIL (1) - Plateau n° 2 et Plateau n° 10 - **DERNIER RAPPEL**

Catégorie U9

Enfants nés en 2011 - 2012

PLATEAUX DU 29/09/2019

Secteur n°8: manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de G.J E.F.P.N.

RAPPEL**Effectif de pratique :**

- ⚽ Foot à 5 (avec gardien)

Catégorie U7

Enfants nés en 2013 - 2014

RENTREE DU FOOT

Secteur n°6 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de l'U.S COMPREIGNAC

Secteur n°7 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de BOISSEUIL F.C

Secteur n°10 : manque le compte-rendu du plateau organisé par le club de l'U.S.A. CONDAT

RAPPEL**Effectif de pratique :**

- ⚽ Foot à 3 (sans gardien)
- ⚽ Foot à 4 (avec gardien)

À NOTER**TELETHON 2019 È Catégorie U11**

- ⚽ Samedi 7 décembre 2019 au Centre sportif de VAL DE VIENNE à Aix s/vienne.

FESTIVAL U13 PITCH

- ⚽ Finale Départementale : Samedi 4 Avril 2019.

Journée Nationale des Débutants :

- ⚽ Samedi 30 Mai 2020

Prochaine réunion : Mercredi 9 octobre 2019 à 18H00.

L'Animateur,
Lionel FILLEUL



PARTENAIRES DU DISTRICT





LE POINT SUR LES COUPES

COUPE DE FRANCE ILS SERONT 3 AU 5^{ème} TOUR POUR LA HAUTE-VIENNE BESSINES È FEYTIAT È LE PALAIS

1 club de R3 BESSINES s'est qualifié pour le 5^{ème} tour en allant battre USSON LE POITOU par 1 à 0 après prolongations.

LE PALAIS, pensionnaire de R2 est allé battre RUELLE sur le score sans appel de 3 à 0.

FEYTIAT n'a fait qu'une bouchée de MONTPON MENESPLET en allant s'imposer par 6 à 1.

Très belle résistance de l'USECC qui s'est incliné par 3 à 2 après prolongations face à CHAUVIGNY pensionnaire de la N3.

AIXE ne s'est incliné qu'après prolongations également face à MERIGNAC ARLAC lui aussi pensionnaire de N3, par 2 à 0.

L'AFP n'a pu résister en s'inclinant à CHAURAY par 7 à 1. LIMOGES LANDOUGE a bien lutté avant de s'incliner à THENON LIMEYRAT par 2 à 1.

COUPE GAMBARDELLA 2^{ème} TOUR

Qualification de BEAUBREUIL, L'USECC et FEYTIAT.

COUPE NOUVELLE AQUITAINE

Il faut noter la qualification

d'ANF87 face SOMMIERES ST ROMAIN, de COMPREIGNAC à AUZANCES, de NANTIAT face à CHAMBON, de PANAZOL à AHUN, de CONDAT face à TROCHE VIGNOLS, de l'OCCITANE à COSNAC, de ST BRICE à JARDRES, du DORAT à JOUHET PINDRAY, des KURDES par forfait de ST SEBASTIEN AZERABLES de LA GENEYTOUSE face à USSEL, de RILHAC RANCON à PEYRAT LA NONIERE, de ROCHECHOUART face à VERRIERES, de ST JUNIEN à SEVRES ANXAUMONT, du FCCO face à ST CLEMENT, de BEAUNE LES MINES à ST FIEL, de ST JUST LE MARTEL face à BENEVENT, de VERNEUIL/VIENNE face à PERPEZAC, de VEYRAC face à FONTANIERE.

Défaite de FOOT SUD, PAYS AREDIEN, BELLAC/BERNEUIL, BEAUBREUIL, LUSSAC LES EGLISES, LIMOGES FC, FC 2 VALLEES, ST PARDOUX, ST VICTURNIEN, LA ROCHE L'ABEILLE, CHATEAUNEUF/NEUVIC.

COUPE DE LA HAUTE-VIENNE 1^{er} TOUR

Sont qualifiés pour le prochain tour : FCCL, ORADOUR/GLANE, ST LOUIS/VAL, BERSAC, BOSMIE, AUREIL/EYJEAUX, MAYOTTE, FEUILLARDIERS, FOLLES, LA CROISILLE/LINARDS, SAUVIAT, PEYRAT DE BELLAC, LA JONCHERE, NIEUL, ST GENCE, ST JOUVENT, L'ALOUETTE, ST PRIEST SOUS AIXE, ST PRIEST TAURION, VAYRES

L'Animateur,
Clarisse ROUGIER



FRANCE Ë SERBIE FEMININES A BORDEAUX LE 09 NOVEMBRE 2019

Le samedi 09 novembre sera l'occasion de vous rendre au Stade Matmut Atlantique à Bordeaux pour supporter l'Equipe de France Féminine qui recevra à 21 heures l'équipe de Serbie **pour un match qualificatif à l'Euro 2021.**

Alors mobilisez-vous, réservez d'ores et déjà vos billets pour cet événement exceptionnel.

Des tarifs préférentiels sont réservés aux clubs de la LFNA (à partir de 4.90 euros) en remplissant le bon de commande ci-dessous à retourner avant le lundi 21 octobre 2019.



FÉMININE

FRANCE / SERBIE

Match Qualificatif au Championnat d'Europe

Samedi 09 novembre à 21h00

STADE MATMUT ATLANTIQUE – BORDEAUX



BON DE COMMANDE

LIGUE

VOS COORDONNEES

Entité : Personne à contacter :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Email (Obligatoire) :

TARIFS

CATEGORIES	TARIF -30% (TVA inclus)	QUANTITES*	10 invitations pour 40 places achetées	TOTAL (en €)
Catégorie 1	21.00 € au lieu de 30.00 €			
Catégorie 2	15.40 € au lieu de 22.00 €			
Catégorie 3	9.80 € au lieu de 14.00 €			
Catégorie 4	4.90 € au lieu de 7.00 €			
TOTAL				€
			Billets physiques <input type="checkbox"/>	
			Billets électroniques <input type="checkbox"/>	

* Les bons de commandes seront traités par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles –
Bon de commande à retourner au plus tard le 21 octobre 2019 à l'adresse ci-dessous

REGLEMENT

Par chèque à l'ordre de la LFNA – à adresser à : Mathilde Postec – Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine –
17 BIS RUE JOLIOT CURIE - CS 60139 - 33167 ST MEDARD EN JALLES CEDEX

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Acquisition et d'Utilisation des billets (disponibles sur www.fff.fr (Rubrique billetterie) pour les matches organisés par la FFF, et les accepte expressément.

Signature et Cachet :

Fait le à



FÉMININE

